



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 3
6	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
7	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	ONTEX	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

BRIZON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 AOÛT 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2024

Exécutoire le : 11 SEP. 2024

Publiée / Notifiée le : 11 SEP. 2024

Visée le : 10 SEP. 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2024-027 - Fourniture de carburant et services associés par cartes accréditives - Attribution

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché qui consiste en la fourniture de carburant et services associés par cartes accréditives pour véhicules légers pour la Communauté d'Agglomération Grand Lac et le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Un groupement de commandes entre Grand Lac et le CIAS a été mis en place à cet effet, Grand Lac ayant été désigné coordonnateur du groupement de commandes.

Le montant maximum du lot 1 du précédent marché ayant été atteint, une nouvelle consultation a été lancée pour la fourniture de carburant pour véhicules légers.

L'accord cadre de fourniture à bons de commande ne comporte qu'un seul lot, portant sur la fourniture de carburant pour véhicules légers.

Le marché est passé pour un an à compter de sa notification et reconductible tacitement 2 fois pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont les montants maximums sont les suivants :

- Maximum annuel Grand Lac : 120 000,00 € HT
- Maximum annuel CIAS : 60 000,00 € HT

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix
- 40% valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique fourni par l'entreprise.

La date limite de réception des offres a été fixée au 22 juillet 2024. 3 offres ont été réceptionnées

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 27 août 2024 propose d'attribuer le marché à l'entreprise TOTAL ENERGIES.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle au budget (imputation budgétaire : Nature 60622 pour les différents services de Grand Lac et du CIAS).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise indiquée.

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président,
Renauld BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 22- Présents et représentés : 26- Votants : 26- Pour : 26- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 6 : Marché n.2024-027 - Fourniture de carburant et services associés par cartes accréditatives - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 10/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/09/2024

Numéro de l'acte : d5109 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240903-d5109-DE

Date de décision : 03/09/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)